

Certificateur :
Rectorat, Académie de
Lille

Date de publication de la fiche : 20-04-2023
Date de début des parcours certifiant : 01-09-2023
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028
Date du JBO : 13-02-2023



PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Avis de passage fin de 3^{ème}.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Entretien de motivation et signature d'un contrat d'apprentissage

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue, le jeune sera capable de :

- Intervenir sur les installations et équipements (matériels et logiciels) entrant dans la constitution de systèmes de réseaux informatiques et téléphoniques.
- Participer au service

client en complémentarité des services commerciaux de l'entreprise - Participer à la mise en réseau de terminaux et aux télécommunications : Systèmes de transport, de distribution et de raccordement, Systèmes de commutation et de routage, Systèmes de communication VDI (objets numériques communicants).

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce baccalauréat est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. La poursuite d'études et les passerelles sont possibles pour compléter le parcours.

MC Mécatronique navale - BTS Maritime Maintenance des systèmes électro-navals - BTS Services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux, option B Solutions logicielles et applications métiers - BTS Systèmes numériques option A informatique et réseaux, option B électronique et communications - BTS Systèmes photoniques

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Formation en présentiel.

Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance entre les ateliers de pratique professionnelle (au plateau technique) et l'apprentissage des connaissances théoriques et du cadre législatif.

Accompagnement et suivi individuel.

Formation pratique dispensée par des formateurs missionnés par l'Etat.

Modalités d'évaluation :

Epreuves d'évaluations en ponctuelle

Validation :

Diplôme délivrée par l'Education Nationale de niveau 4 – Bac Professionnel

Equivalence avec d'autres certifications : sans objet

Nombre de participants :

10 maximum

Durée de la formation :

1 an (665 heures en centre de formation).

Tarif de la formation :

Coût de la formation : 9 000 euros

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfa jeanbosco.fr.

Responsable Handicap : sophie.dumortier@ufafresc.fr

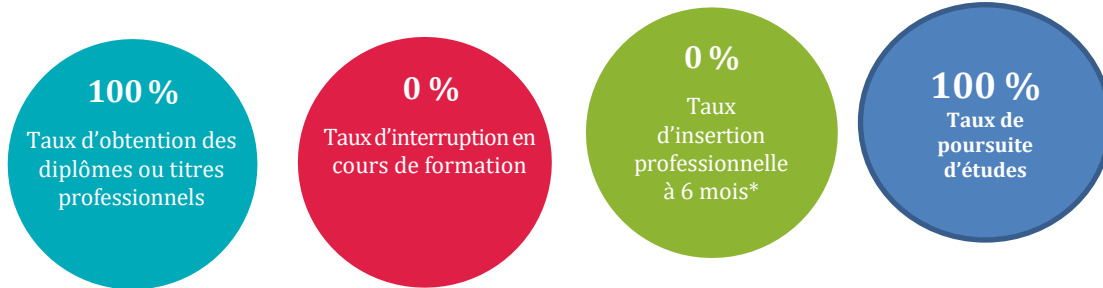
COORDONNÉES :

UFA-FRESC – Siège 21 rue pellart, 59100 Roubaix	Sophie DUMORTIER Coordinatrice de l'UFA
UFA-FRESC, site Léonard de Vinci – Site de réalisation 21 rue pellart, 59100 Roubaix	Mathilda SECKIN Responsable Apprentissage LDV mathilda.seckin@ufafresc.fr

Pré-inscription possible sur le site groupefresc.com

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION 2024 :



*dont taux d'insertion dans un des métiers visés par la

VALEUR AJOUTÉE :

L'UFA possède sur le site Léonard de Vinci, Saint Rémi une cantine accessible aux apprentis. Le site est proche des transports en commun (Bus, train gare de Roubaix, tramway, métro Eurotoléport). Possibilité d'accéder à un plateau technique équipé de matériel informatique avec pack office, d'une imprimante couleur et accès internet pour l'élaboration des dossiers professionnels.

Les formateurs sont à l'écoute des besoins des apprentis et la taille du groupe permet une individualisation de la formation.

L'UFA FRESC propose dans le cadre d'ERASMUS la possibilité de faire un stage à l'international.

- Equipe Pédagogique : Professeurs certifiés.
- Infirmerie : deux infirmières qui réalisent aussi un point écoute.
- Equipement :
Plateau technique : 400 m²

Fiche MAJ en septembre 2025